



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE SEUL NÔTRE
NOUS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DE SAINT-JÉRÔME
(G. SALETTE)



CHEVIER.

Abonnement : Un an (Canada)..... \$2 00
" " (Etats-Unis)..... 2 50
Strictement payable d'avance.

DIRECTEUR :
JULES-EDOUARD PRÉVOST

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :
ANDRÉ MAGNANT

Annances : 1 c. la ligne agate, par insertion.
Annances légales : 10 c. la ligne agate, 1ère
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes

La prochaine conférence impériale

L'Empire anglais en proie à l'idée de nationalité

Pour faire suite à notre article de la semaine dernière sur les conférences impériales, nous voulons souligner le statut des colonies britanniques comme nations-soeurs chez qui les événements de la dernière guerre ont développé le sentiment autonome et précisé le sentiment national dans le sens d'une liberté plus large et plus réelle.

Ce résultat est dû en grande partie à la politique anglaise qui, sans cesser d'être impérialiste, a joué du nationalisme pour des fins spéciales qu'elle a du reste atteintes.

Aujourd'hui, toutefois, ce régime de contradictions met l'empire anglais en face de l'idée de nationalité dans ses colonies. Ce qui n'est pas sans intérêt à constater et ce qui ne sera pas sans influence sur la prochaine conférence impériale.

Dans les considérations qui vont suivre nous faisons nôtre un article de René Johannet publié dans la Croix, de Paris, et qui ne manquera pas d'intéresser hautement nos lecteurs.

Il est difficile de nier d'une part que la victoire des alliés sur l'Allemagne ne se soit faite au nom de l'idée nationalitaire, d'autre part qu'il n'en soit résulté, en ce qui concerne notamment la Grande-Bretagne, un redoublement du fait impérialiste.

Cela en revient à dire que l'Empire britannique se meurt dans l'incohérence doctrinale la plus parfaite et qu'il souffre des diverses contradictions inhérentes à sa nature et à ses moyens de propagation. A cet égard la politique britannique tout entière doit faire l'objet d'une révision spéciale.

Il ne saurait faire le moindre doute que l'attitude de l'Angleterre ne soit — et avec raison — dominée par des motifs impérialistes. Vivre ou mourir se traduisent, pour les hommes de Londres, par cette formule : maintenir l'association — pour user d'un terme vague et bénin — avec le Canada, les Indes, l'Afrique du Sud, l'Australie, ou la laisser se dénouer. Le choix ne saurait être douteux. Une fois effectué, ce choix implique une série de conditions qu'il faut vouloir coûte que coûte : supériorité navale, domination de l'Orient, éparpillement des puissances européennes. Il est étrange que les politiciens britanniques aient joint à ce programme des déclarations nationalitaires, comme adjuvant.

On conçoit bien que, sous un certain jour, le nationalisme, à titre de dissolvant, puisse être de quelque utilité pour combattre des empires ennemis, tels que le furent, à partir de 1914, l'Empire turc, l'Empire allemand et l'Empire austro-hongrois. On comprend également qu'il serve de couvert pour mériter l'appui des petites nations récentes, mal assises, menacées ; on admettra aussi, corollairement, qu'il aide le Foreign Office à semer la zizanie entre les puissances continentales et, à ce titre, garantir la Méditerranée, la Manche et le mer du Nord d'une emprise trop absorbante. De fait, depuis 1824, que dis-je, depuis 1804, l'Angleterre n'a cessé de se déclarer le champion des libertés nationales, dans tous les sens du mot.

Mais s'est-on toujours bien rendu compte à Londres, des périls qu'entraînent, pour les possessions britanniques, une semblable généralisation ? Ne risquait-on pas, ce faisant, de disjoindre la base même de l'Empire ? Pendant longtemps, les politiciens anglais jouèrent hardiment, pêle-mêle, tous les atouts à la fois, l'atout impérialiste, l'atout nationaliste, et, au moment même où M. Asquith, à la fin de 1914, claironnait *urbè et ubi*, les buts de guerre de la Grande-Bretagne, où les nationalités jouaient un rôle important, il faisait préparer par ses bureaux le texte d'un protectorat à l'esbroufe qui allait être, en décembre, imposé à la nation égyptienne.

L'histoire ne montrait cependant aucune tendance pour ce pluralisme politique, et M. Asquith aurait dû se souvenir de quelle façon, cent trente ans plus tôt, s'était opérée la sécession américaine et quelle répercussion elle avait eue aussitôt en Irlande : il avait fallu reconnaître formellement l'indépendance irlandaise et rassembler à Dublin un Parlement. Mais cette leçon cuisante n'avait guère eu de lendemain et la nature semblait avoir décerné à l'Angleterre le privilège de l'illogisme impunissable. Devenue rapidement très encombrante, l'indépendance irlandaise avait pu être étouffée sans dommages au bout de quelques années (1782-1798), et tout le long du XIXe siècle le cabinet de Londres avait pu déchaîner en Europe un nationalisme idéal allant jusqu'à se dépouiller des Iles Ionniennes pour en faire cadeau à la Grèce, sans que ces excès de sensibilité pratique eussent eu des conséquences autrement regrettables.

Sans doute, l'agitation féniante et la révolte des cipayes jetaient une ombre au tableau, mais elles pouvaient s'expliquer l'une et l'autre à la rigueur pour des raisons économiques, ou religieuses plutôt que nationalitaires, et, en tout cas, elles n'avaient pas eu de lendemain. L'étrange agitation qui se manifestait aux Indes, depuis le début du XXe siècle et qui, en 1914, avait fait l'objet de bien des enquêtes, de bien des mémoires, et à propos de laquelle sir Valentin Chirol, dans son *Indian Unrest*, avait diagnostiqué une affection nationalitaire de l'espèce la plus virulente, nourrie de dogme et de folk-lore, d'économique et de philologie, n'avait pas encore franchi la limite des attentats individuels. Quant au Sinn-Fein irlandais, qui n'avait pas encore dix ans d'existence, ce n'était qu'un nom, le nom d'une association d'originaux, un peu fanatiques mais impuissants.

Peut-être était-il légitime, pour des hommes d'Etat, c'est-à-dire pour des esprits habitués à ne considérer que des encheînements à petites mailles et des répercussions à court terme, de raisonner de la sorte. Un voyant, un agitateur, un philosophe, n'aurait pas suivi sur ce terrain les spécialistes pourtant réputés du Foreign Office.

Il va de soi qu'aujourd'hui, où les résultats nationalitaires de la grande guerre s'évalent de tous côtés, le doute n'est plus guère possible. L'était-il autre que cela en 1917, 1918 ?

Quoi qu'il en soit, la Grande-Bretagne pourrissait, sans soulever sa politique pleine de contradictions, à double orientation, nationalitaire et impérialiste, politique déterminée au jour le jour par les nécessités de sa situation.

Considérons plutôt à cet égard le statut réservé aux Dominions. Depuis 1917, et surtout depuis 1921, on parle couramment de la nationalité des Dominions : "Dominions as Nations", a dit le Times dans des articles remarquables. En 1914, ce fait n'était pas pleinement reconnu.

A cette époque, l'histoire des Dominions atteste it, par des marques encore toutes fraîches, le long effort qui, la plupart du temps, avait été nécessaire pour arracher leur indépendance à la mère-patrie. Le premier de tous, le Canada, n'avait consolidé son autonomie qu'en 1867, puis, et à un lointain derrière lui, venaient l'Australie (1901), la Nouvelle-Zélande (1907), et l'Union sud-africaine qui, seule du premier coup, avait acquis l'indépendance.

Indépendance toute relative, dont la guerre avec ses corollaires d'armements navals et de politique étrangère, était exclue. Même à l'intérieur de l'Empire, il existait des questions réservées au veto londonien, par exemple l'attitude à observer vis à vis des Indes et des colonies de la couronne. Bref, toutes les grandes questions vitales échappaient au contrôle des intéressés. Ainsi, lorsque en 1914, le conflit éclata, ce fut la seule décision du cabinet de Saint-James qui jeta dans la guerre pêle-mêle Indous et Australiens, Néo-Zélandais et Canadiens.

Cette guerre, qu'ils n'avaient pas déclarée, devait pourtant consacrer leur libre statut en se prolongeant au delà des prévisions britanniques.

La résolution votée par la conférence impériale de guerre de 1917, ce fut un grand pas vers ce but. Elle acceptait le principe du Commonwealth britannique, organisé en associations d'Etats autonomes, et rejetait implicitement l'idée d'un Sur-Etat fédéral. Elle adoptait le principe de consultation constante, elle indiquait comment il devait se développer. Lorsque le cabinet impérial de guerre fut convoqué, les Dominions, pour la première fois dans leur histoire, furent traités sur le pied de complète association avec le Royaume-Uni dans la direction de la politique étrangère. La décision de 1917, que la réunion d'un cabinet impérial, c'est-à-dire des premiers ministres des Dominions, aurait lieu annuellement, suivie par la décision de 1918, que les premiers ministres des Dominions auraient le droit, pendant la guerre, de nommer des ministres résidents pour les représenter aux réunions tenues entre les sessions plénières, constituaient des progrès d'une importance capitale.

Lorsque s'ouvrirent les négociations de la paix, les premiers ministres des Dominions comprirent immédiatement que l'occasion s'offrait à eux d'établir, non plus en théorie, mais en fait, le principe de l'égalité de nationalité. Ce fut le Canada qui prit la tête de ces revendications. Il fut immédiatement suivi par l'Afrique du Sud. A peine fut-il question de la réunion prochaine de la conférence de la paix que le premier ministre du Canada souleva la question de la représentation de son pays. Ses propositions pour la représentation des Dominions sur le pied d'égalité furent acceptées. Il en fut de même lorsqu'il s'agit de l'admission sur le pied d'égalité comme membres de la Ligue des Nations. Le premier ministre du Canada rédigea un mémoire extrêmement important. Il y insistait sur ce que le principe d'égalité de nationalité (equality of nationhood) rendait essentiel l'abandon du vieux système par lequel le Royaume-Uni avait jusqu'alors signé et ratifié les traités au nom des Dominions.

Au cours des débats qui suivirent dans les Parlements du Canada et de l'Afrique du Sud, le sens de cette doctrine fut précisé formellement et à plusieurs reprises par leurs gouvernements. Celui du Canada insista pour l'enregistrement matériel et formel de cette nouvelle formule constitutionnelle et, chaque fois, il la précisa par un ordre en conseil avisant le roi d'agir "pour le gouvernement du Canada et au nom de ce gouvernement". L'accord conclu en mai 1920 entre les gouvernements britannique et canadien, par lequel était reconnu à ce dernier le droit de nommer un ambassadeur canadien à Washington, donnait ce qu'on pourrait appeler la dernière touche au nouveau statut international des Dominions. Il déclarait que la nomination serait faite "par Sa Majesté sur l'avis de ses ministres canadiens."

Tous ces faits historiques jettent une lumière nouvelle sur les relations de l'Empire avec les Dominions, éclairant les questions qui seront abordées à la prochaine conférence impériale aussi bien que la procédure qu'on y suivra.

Le Canada, qui est à la tête des nations-soeurs de l'empire britannique, se doit à lui-même d'agir en nation et de ne pas retrograder sur le chemin parcouru. L'impérialisme, qu'il soit économique, naval ou militaire, n'a plus de ligne de conduite à nous dicter.

Pendant la guerre, la politique anglaise nous a poussés vers le sommet de notre autonomie. Il le fallait pour enthousiasmer notre concours et arriver à ses fins de guerre. Ne descendons pas de ce sommet : nous sommes une nation, restons-le et agissons en conséquence.

Si l'impérialisme britannique veut encercler les colonies dans ses filets, il constatera, nous l'espérons, que ces colonies qui ont conquis par étapes leur complète autonomie et à qui la Grande-Bretagne elle-même a prêché le nationalisme pour voiler sans doute les besoins et les desirs de son militarisme, sont aujourd'hui véritablement des nations qui se gouvernent elles-mêmes par leurs Parlements issus de la volonté populaire.

JEP

Au secours de Sainte-Agathe

Le comité de secours de Sainte-Agathe nous prie de publier la lettre suivante :

"Sainte-Agathe-des-Monts, 28 mai 1923.

"Monsieur :

"Vous avez sans doute, appris le désastreux incendie qui a ruiné une partie considérable de notre ville. Plus de 80 familles sont sansabri, sans vêtements et sans nourriture. Force nous est de faire appel à la charité de toutes les âmes généreuses qui pourraient venir en aide aux malheureuses victimes.

"Toutes souscriptions en argent ou en nature seront accueillies avec une profonde gratitude. Elles peuvent être adressées au Comité de secours de Sainte-Agathe-des-Monts, ou au Rév. J.-B. Bazinet, Ptre curé. Quand aux dons en nature, tels que vêtements, lingerie, lits, fournitures, meubles, vaisselles et ustensibles etc. Ils peuvent être déposés à la gare Viger. La Cie du Pacifique a mis généreusement à la disposition de notre Comité un compartiment spécial. Le Comité de secours verra à les faire transporter et à les distribuer aux nécessiteux sous le plus bref délai."

Le gouvernement provincial a déjà souscrit la somme de \$5,000 ; puis il garantira un emprunt de \$200,000, pour aider à la reconstruction du quartier incendié.

Nous espérons que la ville de Saint-Jérôme voudra participer à cette oeuvre en votant une généreuse souscription.

Lundi dernier, M. Jules-Edouard Prévost, député, est allé à Sainte-Agathe. Il s'est rendu compte que les récits de l'incendie étaient loin d'avoir exagéré l'étendue du désastre qui a détruit tout un quartier de la ville.

Il a rencontré M. le curé Bazinet, M. Euclide Forget, M. Omer Saint-Amour, quelques autres membres du comité de secours, et quelques victimes du feu.

M. le maire Parent et le Dr Dazé, secrétaire de la ville, étaient ce jour-là à Terrebonne où il ont obtenu de précieuses informations, puisque cette ville a passé par le même malheur que Sainte-Agathe et se relève vite et bien.

M. le Maire Parent et le Dr Dazé étaient de passage ici, lundi soir, ils se sont rencontrés avec M. Jules-Edouard Prévost.

M. le Maire Parent est aussi allé saluer le maire de Saint-Jérôme, M. Legault, et le remercier pour le bon concours des pompiers de Saint-Jérôme.

L'honorable Athanase David qui est à Paris et à qui on a annoncé par cablegramme l'incendie de Sainte-Agathe, a répondu en exprimant le profond chagrin que lui cause ce malheur.

Le comité de secours pour les sinistrés du village de Sainte-Agathe est fort actif. Depuis sa formation, il a reçu un grand nombre de dons en argent et en nature, en plus de \$5,000 promis par le gouvernement provincial. Les sinistrés sont actuellement logés et bon nombre ont déjà commencé à débayer leurs terrains pour reconstruire immédiatement leurs maisons. L'activité la plus grande règne dans le village.

Nous avons communiqué avec le maire Parent au sujet des secours et il nous a déclaré que les dons en argent, à part les \$5,000 du gouvernement provincial, s'élevaient déjà à plus de \$2,000. Un grand nombre de colis ont été reçus de différentes grosses maisons de Montréal et d'ailleurs et le comité continue d'en recevoir.

Les touristes qui avaient l'habitude de fréquenter Sainte-Agathe peuvent être assurés que rien n'a été touché dans le district du tourisme. Tous les abords du lac

ont épargnés par l'incendie et les touristes trouveront tout en parfait ordre. Il est vrai qu'un hôtel a été brûlé, mais le maire Parent nous fait remarquer qu'un autre vient justement d'ouvrir, un hôtel confortable et spacieux qui peut abriter un grand nombre de touristes. On espère recevoir cette année encore un tourisme considérable qui aidera la population à se remettre du désastre qu'elle a récemment subi.

La réponse de M. Bourassa à M. Jean Guiraud

M. Henri Bourassa a répondu aux articles de M. Jean Guiraud, rédacteur de la Croix, de Paris, dont nous parlions la semaine dernière.

Malgré l'intérêt qu'offre cette réponse, nous croyons qu'elle n'est ni complète ni au point.

L'idée contre laquelle a protesté M. Jean Guiraud c'est que la France, par son attitude sur la Ruhr, fait preuve d'impérialisme et d'esprit de conquête. C'est bien ce qui se dégage de ce qu'a dit et écrit de la France M. Henri Bourassa. Or, ce dernier, en réponse à M. Guiraud, se lance dans des considérations qui s'éloignent de ce point précis. Il rappelle des actes de personnages officiels français qui ne tendent nullement vers l'impérialisme mais qui n'ont eu comme objectif que la sécurité de la France.

Le directeur du Devoir blâme la conduite de la France vis-à-vis du Pape, parle de son refus de négocier la paix à une certaine période de la guerre et de bien d'autres choses qui ne se rapportent pas au prétendu impérialisme de la France, mais regardent plutôt sa noble et courageuse résistance à un ennemi impitoyable.

Plus loin, M. Henri Bourassa fait cet aveu : "L'indemnité réclamée par la France est, selon lui (M. Guiraud), plus que modérée. L'Allemagne seule couve de mauvais desseins. Là-dessus, je ne pousserai pas la discussion plus loin."

Nous est avis que M. Bourassa n'engage même pas la discussion sur ce point qui est précisément celui que discute M. Guiraud.

Au surplus, M. Bourassa, après s'être défendu d'avoir accusé les Français d'impérialisme, parle des "visées impérialistes" de la France. Puis, ce qu'il ne veut pas dire au long lui-même, il le laisse dire par M. P.-B. Noyes, ancien commissaire des Etats-Unis en Rhénanie, dont il reproduit dans le Devoir un article où la France est formellement accusée d'impérialisme et d'avoir pour but "la domination militaire de l'Europe."

Les considérations générales de M. Bourassa sur la situation mondiale et l'attitude que doit prendre le Canada vis-à-vis des conflits européens nous paraissent justes, mais ses articles ne sont assurément pas une réponse adéquate à ceux de M. Jean Guiraud sur les raisons et les motifs qui animent la France dans sa conduite à l'égard de l'Allemagne.

Lettre Politique Hebdomadaire

OTTAWA, le 1er juin, 1923

La saison se fait de plus en plus belle. Déjà les pelouses sont reverdiées. Les bosquets sont couverts de feuilles et les arbres fruitiers sont en fleurs. Il semble que le soleil se lève plus gai, que les matins sont plus radieux, parfumés par les brises vivifiantes qui s'élevaient des vallées et descendent des collines.

Ce renouveau dans la nature a sans doute un bon effet sur tout le monde et les législateurs aussi. Depuis quelques semaines on n'entend plus de plaintes et de gémissements des agriculteurs de l'Ouest. Les nouvelles sont bonnes, les semences se sont effectuées dans les meilleures conditions possibles, de sorte que tout va bien.

Il en est de même au Parlement. Le travail est abattu rondement. Déjà les heures de séances sont plus longues. Personne ne s'en plaint.

On peut découvrir tous les signes de la fin de la session. Il y a les longues séances, comme on vient de le dire, un désir manifeste de ne pas perdre de temps en discussions inutiles.

Dans les conversations, les députés déclarent qu'ils désirent accorder à leurs devoirs de représentants du peuple tout le temps nécessaire, mais qu'il ne faut pas prolonger cette session inutilement.

Lorsque tout le monde agit dans cet esprit, lorsque les divers groupes s'entendent pour proroger à une date fixe, il est très rare que cette volonté ne soit pas respectée. On croyait en certains quartiers que les députés fédéraux désiraient en finir de bonne heure pour prendre part à la lutte politique dans l'Ontario. Nous est avis qu'ils ont assez de leurs propres élections pour désirer se mêler aux affaires provinciales. Cela peut tout au moins intéresser les députés du Haut-Canada et ils n'ont pas l'air de se dépenser.

ooo

Il reste cependant du travail important

à faire. Le programme de législation n'est pas encore épuisé. Le comité de la redistribution, sous la présidence de l'honorable Dr Béland, rencontre certaines difficultés dans l'Ontario. Nous sommes convaincus que les membres de ce comité important en viendront à une entente sous peu. Le principe adopté est de ne pas tout remanier toute la carte électorale, mais de maintenir le principe généralement admis qu'il faut tenir compte des conditions géographiques, dans la préparation de la carte politique.

On attend aussi des nouvelles du comité des banques. L'honorable M. Fielding a déclaré que la loi modifiant la loi des banques devait être adoptée à la présente session, de sorte que tous les membres du comité des banques sont bien avertis "Je ne suis pas pressé", aurait dit M. Fielding. Nous resterons à Ottawa jusqu'à l'hiver s'il le faut pour régler cette question d'enquête sur les banques.

La commission spéciale sur le service civil tient encore des séances d'enquête. On croit que son travail sera terminé prochainement. Il y aura le rapport à présenter. Il sera considérable, parce que l'honorable M. Marcell, messieurs Chevrier et Rinfret, ainsi que les autres membres du comité, entendent faire droit à nos amis en autant que faire se peut. Il y a des irréductibles comme M. J.-T. Shaw, député de Calgary. Il n'a pas encore eu l'occasion d'administrer le pays avec le concours de la Commission du Service Civil, telle qu'elle existe à l'heure actuelle.

ooo

La discussion des crédits est parfois dépourvue d'intérêt. Lorsqu'elle est soutenue, que les adversaires savent ce dont ils parlent, que les ministres sont bien renseignés et qu'il y a échange suivi d'attaques et de ripostes, c'est un des spectacles les plus passionnants qui se puissent imaginer.

C'est sans doute pourquoi un millier de personnes désertent presque chaque jour les salles de cinéma pour venir écouter les discours et suivre la discussion des affaires publiques. Il y a bien des visiteurs qui passent quelques heures dans les Communes. Mais, il y a aussi des centaines, voire des milliers d'assistés qui suivent les discussions parlementaires avec le plus vif intérêt.

L'honorable Ernest Lapointe fit voter tous les crédits de son ministère en moins d'une journée. Comme il y avait eu certaines destitutions de faites pendant l'année, M. Meighen s'éleva contre les abus du patronage politique. Mal lui en prit, car M. Lapointe dit qu'il n'avait destitué personne si ce n'est pour cause et à la demande du député du comté. M. Lucien Cannon donna la réplique à M. Meighen. M. Bureau dit que certaines destitutions avaient été faites pendant son administration, qu'elles avaient été faites dans l'intérêt public et qu'il n'avait rien à regretter.

M. Lapointe montra que le gouvernement aurait pu destituer bien des conservateurs, mais qu'il ne l'avait pas fait malgré les instances des amis politiques, lorsqu'il n'y avait pas eu de preuves suffisantes. Nous avons cette étrange situation d'un gouvernement libéral qui garde des adversaires à son emploi alors que nos amis ne peuvent être réinstallés.

Nous avons cherché à rendre justice à tous les anciens employés de 1911 qui ont été congédiés, mais nous sommes restés dans les limites de la loi, a déclaré très justement le Ministre de la Marine.

M. Meighen est injuste dans ces critiques. Il le sait et nos amis apprendront avec surprise ce qu'il a dit aujourd'hui.

G. VU

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Un éloge de la Cour Suprême par un de nos Juges

Dans une cause, jugée par l'honorable juge Rinfret, ce distingué magistrat que notre prétoire a été si heureux de retrouver sous l'hermine après avoir appris à l'estimer dans la magistrature debout le président du tribunal a fait une observation qui apportera un véritable soulagement à bien des convictions d'hommes de loi que les vacillations de la jurisprudence ont rendus sceptiques à l'endroit de la légalité. "Pourquoi, dit-il, proclame-t-on universellement la supériorité de notre code civil, émané du code Napoléon, sur toutes les rédactions étrangères, si ce n'est principalement à raison de sa lumineuse clarté, de sa définition véritablement scientifique des contrats et des éléments de droit et dont la précision est telle, en général, qu'elle répond tout justement à l'interprétation de la jurisprudence. Or, voici que dans la définition de la vente, le code prenant la peine d'édictier que la vente est parfaite par le seul consentement des parties contractantes, sans qu'il soit besoin de la délivrance, toute une jurisprudence s'établit, des cours inférieures jusqu'à la Cour d'appel, pour



dénaturer cette définition si simplement rigoureuse et lui faire dire que sans la dérogation de l'objet vendu, il survient une présomption de fraude suffisante pour faire annuler la vente. Le piquant de la chose est que tandis qu'on doit adresser à la jurisprudence canadienne-française le reproche de vouloir déformer notre plus glorieux monument de législation, on doit faire l'éloge de la cour suprême, composée de juristes, en très grande majorité présumés hostiles à nos institutions, mais dont toute la prétendue animosité est désarmée par la beauté de notre droit civil que le dernier arrêt de la cour Suprême sur cette question rétablit sur ses sommets inaccessibles aux ergotages d'une interprétation d'opportunité.

Je me suis fait lâcher

Après bientôt trente années de mes fonctions au greffe de la paix, je ne puis me faire encore à l'idée de suspecter la première version qui m'arrive d'une affaire criminelle dans la bouche du plaignant, quand cette version se confirme d'une exhibition de plaies récentes. L'autre jour, un quidam se présente, marqué au front d'une coupure impressionnante, d'où le sang dégorgeait dans un mouchoir tenu à la main.

«Dépêchez-vous, s'il vous plaît, de lever les papiers, le docteur m'attend pour faire un autre examen...»

«Alors, racontez en peu de mots.» «J'étais sur ma charge de pavés ou blocs de granit, P. est arrivé à la soudaine, il a pris un bloc sur le derrière de la voiture et me l'a frondé à la tête, comme vous voyez. J'ai tombé à terre, tout étourdi. Avant que je me remette, il était sur moi avec à la main une arme que je n'ai pu reconnaître. Il m'a entre son pouce dans la bouche comme pour m'arracher la joue. Tout ce que je pouvais faire était de le pousser à côté du chemin espérant du secours. C'est R. C. qui est arrivé. Là, je me suis fait lâcher...»

Assermentation, émission et signature du mandat, instructions aux constables et records, brouhaha général, indignation des citoyens, grand rassemblement pour attendre la venue du misérable prévenu. Il paraît enfin. Ce n'est plus un visage d'homme; mais le plus sanglant des Ecce homo. A peine aperçoit-on la trace des yeux à travers les plaies bouillonnantes. Alors je finis par me rendre compte de la valeur des mots quand le plaignant dit: Là, je me suis fait lâcher.

Un loustic a complété la contre-pétterie légale déjà citée dans ces colonnes.

Un avocat représenté à son client malheureux qu'il a perdu sa cause pour n'avoir pas exposé à l'audience dans son témoignage, la version qu'il lui avait donnée en lui confiant l'affaire.

Le client: «Que voulez-vous? La cause a trainé. La première fois les faits étaient frais dans ma mémoire...» L'avocat: «Et maintenant les faits sont faits dans mon mémoire.»

Nature.

A la mémoire de Dollard

Un discours de l'honorable Rodolphe Lemieux

Une très imposante cérémonie s'est déroulée, le 24 mai, aux édifices du Parlement fédéral quand un groupe de représentants de l'Association de la Jeunesse Catholique, d'Ottawa, a présenté au Parlement du Canada un magnifique buste en bronze représentant le héros du Long Sault, Dollard des Ormeaux. Au cours de la fête, Mme Rodolphe Lemieux a déposé une gerbe de fleurs au pied du monument Victoria.

Messieurs,

C'est une pensée très belle et très pieuse qui tour à tour vous a réunis en cette claire matinée du 24 mai, sur les parvis de la cathédrale et sur la terrasse du Parlement.

Les deux cérémonies commémoratives dont vous avez pris l'initiative se complètent l'une par l'autre. Le sentiment religieux et le sentiment national, loin de s'exclure, se fortifient et s'élèvent l'un par l'autre. Votre acte de foi envers le Dieu de vos ancêtres snivi du geste que vous accomplissez ici même en ce moment, n'est-ce pas l'hommage le plus touchant d'amitié fidèle et de fervente admiration envers l'immortel Dollard des Ormeaux et ses héroïques compagnons d'armes?

En effet, c'est à quelques lieues d'ici sur les rives de l'Ottawa, au Long-Sault, que se déroula l'épopée où la Nouvelle-France trouva le salut. C'est une page d'histoire qui ne saurait être trop souvent redite en ces heures de fléchissement et de doute où les hommes oublient trop facilement que les forces spirituelles sont en définitive le grand levier qui en exaltant l'âme d'un

peuple, le font triompher du danger et l'acheminent vers ses destinées.

Nous sommes en 1660, vers la fin d'avril. Plusieurs fois pillée, ravagée ou ensanglantée par les incursions des Iroquois et de leurs alliés, la colonie, dont les forces disjointes sont éparpillées sur un vaste territoire, se demande avec angoisse si elle survivra à l'assaut que son perfide et cruel ennemi prépare contre elle. L'heure est solennelle. Quelques sauvages, amis des Français, s'offrent à repousser la horde qui s'avance en rangs serrés vers les premières habitations. Mais à ces quarante enfants de la forêt, indisciplinés, impétueux, il faut des chefs, car ils auront à faire face à sept cents Iroquois! Et c'est alors que dix-sept jeunes Français de Villemarie, tous à la fleur de l'âge, s'engagent à barrer la route à l'invasion. Ils savent, à n'en pas douter, quel sort les attend. Qu'importe! Enflammés par le plus pur patriotisme, ils ont juré devant l'autel de vaincre ou de mourir afin de sauver la patrie en danger.

Cette histoire vécue confine à la légende et il faut remonter aux Thermopyles pour trouver un tel acte de sublime beauté.

Il faut la plume d'un Dollard de Casson et le verbe d'or d'un Fréchette pour rendre avec des mots les péripéties de cette bataille du Long Sault où ces dix-sept braves, protégés par une misérable palissade, luttèrent pendant plusieurs jours contre un ennemi quarante fois supérieur en nombre, couvrant de leurs corps la patrie en détresse. Tous succombèrent le mousquet à la main.

Ils avaient juré de vaincre ou de mourir. Ils restèrent fidèles à cette glorieuse consigne. L'ennemi, en les voyant couchés dans la poussière, l'œil fixé sur leur figure altérée, les regards, dit-on, sans peur pour la première fois. Surpris de cette résistance héroïque, effrayés de leurs pertes nombreuses, les Iroquois rentrèrent dans leur pays. La colonie était sauvée par ce fait d'armes presque sans exemple dans l'histoire de l'humanité.

Deux siècles et demi ont passé. Dollard des Ormeaux et ses compagnons dorment leur sommeil sans rêves sur les rives de ce Long Sault qu'ils ont immortalisé.

Ils ont souffert, ils se sont sacrifiés en martyrs pour que vive la race dont nous sommes issus.

(à suivre)

Recueil de jurisprudence

District de Terrebonne

Règlement de procès annulé pour cause de violence

— Note de la rédaction. Notre compilateur de la jurisprudence du district de Terrebonne, a résolu d'interrompre la série commencée, afin de publier un sommaire des derniers jugements rendus par l'honorable juge T. Rinfret. Comme le savant magistrat l'a fait remarquer lui-même, la Cour a été appelée à décider, depuis quelque temps, une suite de points particulièrement intéressants, et qui méritent de fixer l'attention du public.

Dans la cause de Léger contre Demers, jugée le 30 mai 1923.

Le demandeur Léger, était le principal commis du défendeur Demers, marchand de l'Annonciation d'Oks, en 1922. Dans le cours de l'automne 1922, un nommé Wilfrid Boileau, avait acheté de Demers, de l'huile à peinture. Comme cette huile ne séchait pas, il voulut en avoir l'explication. N'obtenant rien de Demers, il s'adressa au demandeur Léger, qui répondit qu'il y avait eu erreur, et que c'était de l'huile à cylindre qui lui avait été livrée. A la suite des paroles dont s'est servi le demandeur Léger, pour donner ces explications, le défendeur Demers, lui a fait savoir qu'il le ferait arrêter et mettre en prison. Le demandeur surexcité par cette menace, sollicita un arrangement. Le défendeur Demers exigea le paiement immédiat de la somme de \$500.00 et la signature d'une promesse écrite de payer \$2000.00. Le demandeur Léger avait été congédié de l'emploi du défendeur en même temps qu'il recevait cette menace et restait presque sans ressources. Toujours sous la terreur et l'empire de cette crainte de la prison, et n'ayant nulle habitude des tribunaux, il sollicita vainement la composition à \$200.00. Le défendeur demeura inflexible et fixa un délai de rigueur au bout duquel le demandeur paye les \$500.00. Telle était la frayeur de Léger, qu'il dit, à un moment: «Il faut que j'en finisse avec cette affaire-là. On mène mon corps au cimetière plutôt que de m'emmener en prison.» Il parla même de révoquer et de suicide. Plus tard, le demandeur Léger croyant se rendre compte qu'il n'avait agi que sous l'empire de la violence, poursuivit le défendeur Demers, pour se faire rembourser les \$500.00 en demandant l'annulation de cette convention comme entachée de violence et de crainte, se fondant sur les articles du Code Civil 1921, 994 et 995. Le défendeur invoquait l'article 998 C. C. «Si la violence n'est qu'une contrainte légale ou si la crainte n'est que celle produite par quelqu'un dans l'exercice d'un droit qui lui appartient, il n'y a pas cause de nullité.» Mais l'article ajoute: «Mais cette cause existe si on emploie les formalités de la loi, ou si on menace de les employer pour une cause injuste et illégale afin d'extorquer un consentement.» La cour réposa le prétexte du défendeur de toute façon: d'abord, les faits et les paroles du demandeur ne justifiaient pas une poursuite pour diffamation et en second lieu, en supposant que la diffamation aurait existé, elle aurait pu justifier la menace de contrainte par corps, en exécution d'un jugement pour dommages-intérêts,

mais non la menace d'une poursuite criminelle comme le signifiait la menace d'arrestation.

En conséquence la cour, maintenant l'action du demandeur, annule la transaction en question, maintient la répétition de l'indu, et condamne le défendeur à rembourser au demandeur, la somme de \$500.00 et le condamne aux dépens.

Cette cause se complique de faits dont la preuve serait trop encombrante pour le cadre de ce journal.

N.

Les marchands détaillants et le Budget

(Du prix courant)

Dans les milieux commerciaux, on accueille favorablement le discours du budget que vient de prononcer le ministre des Finances. Ce discours est empreint d'optimisme et il est de nature à inspirer confiance à la population canadienne. On note avec satisfaction également que plusieurs taxes sont abaissées, particulièrement sur les cigarettes, les vins français, les liqueurs douces, les confiseries, le sucre et nombre d'autres produits de consommation courante ou nécessaires à la fabrication de marchandises.

Mais ce qui est accueilli avec une très vive satisfaction par les maisons de commerce de détail, c'est l'abrogation de toutes ces multiples taxes de vente, dont la perception était si coûteuse pour le gouvernement et qui n'étaient pas toutes payées par les détaillants. Le gouvernement n'impose maintenant qu'une taxe de six pour cent à la source, c'est à dire chez le manufacturier, le producteur ou l'importateur. De cette façon, tous les commerçants seront appelés à payer la taxe, et les détaillants ne seront pas importunés par les inspecteurs, ne seront pas forcés de tenir une comptabilité spéciale pour cette taxe, etc. De plus, on reconnaît qu'il y a eu un grand pas vers la diminution du coût de la vie, car la taxe ne sera payée qu'une fois, tandis qu'auparavant, elle était en fait payée trois fois, c'est à dire par le producteur, l'agent manufacturier et le détaillant.

Parlant à la presse, M. M. Lapointe, secrétaire du bureau provincial de l'Association des Marchands Détaillants du Canada, a exprimé sa satisfaction. Il réclame comme une victoire de l'Association l'imposition de la taxe des ventes à la source même du produit. Il y a plusieurs années que l'Association fait cette demande, mais ce n'est que cette année que le gouvernement a pu modifier le système des taxes. Mais, avec ces changements, M. Lapointe déclare que le gouvernement va retirer de plus grands bénéfices, bien qu'il ne retire qu'une seule taxe de vente à la source. Tous les commerçants vont être ainsi obligés de payer, car c'est le meilleur moyen d'être certains que les marchands ne s'emparent d'éviter leurs obligations envers le pays. C'est un fait connu que nombre de ces marchands ne font pas de rapports au gouvernement ou, quand ils le faisaient, ils diminuaient volontairement le chiffre de leurs affaires afin d'éviter d'avoir à payer le montant exact de la taxe.

De plus, déclare M. Lapointe, le gouvernement n'aura pas à dépenser des sommes aussi considérables pour la perception de la taxe. Il est un fait reconnu de tout le monde et du gouvernement également, que pour percevoir une piastre avec l'ancien système des taxes, le gouvernement était obligé d'en dépenser une forte

partie pour défrayer le coût de la perception. Sous l'ancien régime, les inspecteurs devaient nécessairement être très nombreux pour que la puisse être avantageuse. Les représentants de l'Association ont démontré au gouvernement fédéral ce qu'il en coûtait pour la perception de cette taxe de vente et ce qu'il en coûterait avec le nouveau système. Il était tout naturel que le gouvernement veuille à modifier la taxe, car c'est dans l'intérêt de tout le pays. Le montant de la taxe des ventes ne sera pas un grand partie dépensée dorénavant pour défrayer le coût de perception. Tout en exprimant sa satisfaction d'avoir obtenu cette modification, l'Association n'a pas d'exprimer aussi sa gratitude au gouvernement, qui évite à ses milliers de membres les mille tracas de la taxe. Les marchands détaillants, ajoute M. Lapointe, étaient consentants à payer même dix pour cent au manufacturier ou à l'importateur si le gouvernement avait voulu. Ce qu'ils apprécient avant tout, c'est le nouveau système qui devient en vigueur immédiatement.

Nul doute conclut M. Lapointe, que l'action du gouvernement sera beaucoup pour le développement du commerce de détail. Le discours de l'hon. M. Fielding sera sans doute accueilli avec satisfaction dans les milieux commerciaux et par les populations en général, parce qu'il permet à tous d'entretenir une plus grande confiance dans l'avenir des destinées canadiennes.

Pour ce qui est de l'Association des Marchands Détaillants du Canada, elle a montré à ses membres l'intérêt qu'elle porte à leur cause et l'influence dont elle dispose.

Convertissez votre portefeuille

Nous offrons en vente à l'heure actuelle, à des rendements de 6 1/2 à 7 1/2 % des obligations ou actions-obligations comportant toutes les garanties de sécurité désirables. Empruntez-vous de souscrire à ces valeurs, si vous avez d'autres titres échéant d'ici à une année et si vous attendez à l'échéance pour employer vos fonds, vous effectuerez probablement le rempli dans des conditions beaucoup moins avantageuses.

Nous accueillerons en paiement du prix des souscriptions les valeurs suivantes aux prix indiqués.

- Légard et Lamontagne 7 p.c. 1924.—100. Saguenay-Palpa 6 1/2 p.c. juillet 1923 — 101. Saguenay-Palpa 6 1/2 p.c. juillet 1924, 1925 et 1926.—100. Montréal Tram & Power janvier 1924—100 1/2 Montréal Public Service 1924.—100 Port-Afred (garantie de la Compagnie générale du Port de Chicoutimi) 5 1/2 p.c. janvier 1924.—100 Port-Afred (garantie de la Cie immobilière de la baie des Ha Ha) 5 1/2 p.c. nov. 1924.—99 Ecoles catholiques de Montréal 5 1/2 p.c. 1925 — 100 Cie Hydraulique de Saint-François 6 1/2 p.c. 1929.—96 50 Obligations 6 p.c. de corps publics (villes, commissions scolaires, etc.) favorablement cotées.—à prime variable, selon les échéances. Obligations 5 1/2 p.c. de même catégorie.—99. On observera dans cette liste plusieurs des

valeurs que nous avons vendues, notamment le Légard, le Lamontagne, le Saguenay-Palpa, le Tram & Power Co., le Port-Afred et l'Hydraulique de Saint-François. Ces titres valent pour tous de l'argent.

Demandez renseignements sur actions-obligations Dupuis au rendement de 7 1/2 p.c. et obligations première hypothèque de la Compagnie hydraulique de Portneuf (production vendue d'avance à une filiale de la Compagnie de Shawinigan), au rendement de 6 1/2 p.c.

Ecrivez-nous, consultez-nous; cela vous vaudra de l'argent. VERSAILLES-VIDRICAIRE BOULAIIS (limités) — Montréal, rue Saint-Jacques, 90. — Québec, rue Saint-Pierre, 71.

— Nous avons ce qu'il y a de mieux en souliers pour dames et à des prix très bas. Aussi assortiment complet dans les bas et les gants de soie toutes les nuances et tous les prix. E. L. Ager.

SOULAGE LES JEUNES FEMMES

Mme Holmberg dit comment le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham l'a soulagée.

Viking, Man.—«Dès l'âge de 15 ans, j'avais des douleurs dans le bas du ventre, des suivies de crampes et je restais. Cela m'empêchait de travailler, vu qu'il me fallait me coucher le reste du jour. J'ai souffert ainsi jusqu'à ce qu'une amie me conseilla de prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Les résultats ont été très satisfaisants. Je suis fière de l'avoir essayé, car je suis maintenant une toute autre personne, n'ayant plus aucune de ces douleurs.» — Odella Holmberg, casier 93, Viking, Man.

Des lettres comme celles-ci étalagent la valeur du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Elles disent le soulagement de ces douleurs après en avoir pris. Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham composé de racines et herbes naturelles, ne contient aucun narcotique ou drogue domageable et est considéré aujourd'hui comme étant le remède le plus efficace pour les maladies féminines, et ce fait est prouvé par des milliers de témoignages volontaires.

Si vous doutez du bon effet du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, écrivez à The Lydia E. Pinkham Medicine Co., Cobourg, Ont., pour avoir le Manuel Confidentiel de Mme Pinkham et en savoir plus long.

— La buanderie Charlie Marks, établie à Saint-Jérôme depuis 7 ans, est maintenant installée dans le local voisin du magasin de M. Albert Prévost, 106, rue Saint-Georges.

Comme par le passé, M. Charlie Marks fera son possible pour satisfaire sa nombreuse clientèle qui voudra bien lui continuer son encouragement.

N'oubliez pas l'adresse:

Charlie Marks 106, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme. Voisin de M. Alb. Prévost, marchand.



LES CONVENANCES exigent qu'on serve le thé à nos visiteurs et que ce thé soit de 1ère qualité. Servez le Thé Primus et vous servirez un thé exquis. NOIR ou VERT. PRIMUS. L. Chaput fils & Cie, limitée :: Montréal

M. Jean Tardif souffrait de Maux de Reins. — Il se guérit avec les

PILULES MORO

pour les HOMMES.



M. JEAN TARDIF St-Herménégilde, P. Q.

Une des maladies communes chez les hommes est le mal de reins. Le mal de reins et les troubles urinaires sont toujours graves. Si vous souffrez, voyez à vous guérir par un traitement qui n'a jamais échoué et qui donne des résultats rapides et durables.

Les Pilules Moro pour les Hommes sont d'une efficacité absolue contre le lumbago, les maux de reins, les affections de la vessie. Sous leurs bons effets les hommes redeviennent forts et voient leurs maux disparaître. M. Jean Tardif est très heureux de dire ce qu'il en a obtenu. Voici son témoignage:

«Je suis aujourd'hui guéri, grâce aux Pilules Moro prescrites par les médecins de la Compagnie Médicale Moro et aux conseils qu'il m'ont donnés. Je souffrais des reins; je n'avais plus la force de rien faire et j'avais aussi des ennuis du côté de la vessie. Maintenant les forces me sont revenues et tout ce que j'avais à souffrir est disparu. J'en suis très heureux.» — M. Jean Tardif, Saint-Herménégilde, R. R. No 1, P. Q.

Les Pilules Moro sont en vente partout. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte. COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274, rue Saint-Denis, Montréal.

GIN MELCHERS GROIX D'OR. La boisson de l'hospitalité. Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral. Le Gin le plus pur qui existe. Rectifié quatre fois, vieillit en entropôt. 3 GRANDEURS DE FLACONS: GROS-MOYENS-PETITS. The Melchers Gin & Spirits Distillery Co., Limited, Montreal.

Tenez vos Chaussures Propres. 2 DANS 1 BLANC Préparation SOLIDE OU LIQUIDE.

Les Allumettes du Foyer. Les fortes et longues allumettes familiales dans la boîte bleue familière.

Meilleures et différentes. Plus résistantes et plus sûres. Que les rats ne rongent pas. Supportant un plus fort degré d'humidité. Sans poison. Ne faisant pas tison une fois éteintes. Pour quinze cents vous obtenez quinze cents de valeur en allumettes et de la sécurité en tous temps.

ALLUMETTES FEUILLE d'ERABLE. Meilleures et différentes. Canadian Match Co., Limited, Montreal.

Lait de campagne. Pur et parfaitement conservé avec toute sa richesse. LAIT ST. CHARLES Borden. Demandez le livre de recettes gratuits à The Borden Co., Limited, Montreal.

Se demande comment elle a pu ainsi endurer

Mme Connor déclare que ses maux d'estomac la faisaient tellement souffrir qu'elle pouvait à peine manger.

"Si je n'avais pas pris de Tanlac à l'époque où j'en ai pris, je crois que j'aurais été obligée d'aller à l'hôpital," déclarait récemment Mme Wm. Connor, 226 rue Hess, Hamilton, Ont.

"J'avais l'estomac si en désordre que tout ce que je mangeais me rendait malade à en mourir, me causant des douleurs dans le creux de l'estomac qui me rendaient presque folle. Souvent, mes douleurs étaient si fortes que je ne pouvais m'empêcher de pleurer, et je ne pouvais même prendre une seule bouchée de nourriture pendant deux ou trois jours. J'étais si nerveuse de sommeil, et aujourd'hui je me demande comment j'ai pu ainsi endurer tout cela.

"Les magnifiques résultats qu'avait obtenus mon mari, en prenant du Tanlac il y a un an, m'engagèrent à l'essayer, et le traitement a fait cesser mes souffrances, et m'a donné une santé qui me permet d'espérer de vivre long temps. Je ne crois pas qu'il y ait dans Hamilton, une femme jouissant d'une meilleure santé que moi, et je ne saurais trop louer le Tanlac."

Le Tanlac se vend chez tous les bons pharmaciens. N'acceptez pas de succédané. Il s'en est vendu plus de 35 millions de bouteilles.

Les pilules végétales Tanlac sont le remède propre de la nature pour la constipation. En vente partout.

NOUVELLES

Saint-Jérôme

Samedi et dimanche, nous aurons la visite de votre archevêque, Mgr Georges Gauthier, qui est en tournée pastorale dans son diocèse.

Sa Grandeur doit arriver à Saint-Jérôme samedi vers midi; il arrivera à La Chapelle vers 11 heures, et ceux qui ont des voitures ou automobiles sont invités à se rendre là et à faire un cortège d'honneur à notre pasteur.

Dans l'après-midi, à 2 h. 30, il administrera le sacrement de confirmation aux petits garçons.

Le dimanche, Monseigneur dira la messe à 7 heures; il assistera à la grand-messe de 10 heures; Dans l'après-midi, il visitera le collège et le couvent, puis à 2 h 30, il confirmera les petites filles.

Mgr Gauthier partira de Saint-Jérôme après la cérémonie.

Dimanche dernier, la procession de la Fête-Dieu s'est déroulée dans les rues de la ville; elle a été favorisée d'un temps bien agréable et a été des plus imposantes.

Il avait plu dans la nuit et le matin, et cela a été la cause que les rues n'étaient pas autant décorées que d'habitude.

En revanche, le reposoir élevé chez M. Wilfrid Pilon offrait un joli coup d'œil.

Le cortège était rehaussé par la présence des Cadets du collège et de la compagnie des zouaves dont la tenue a mérité les compliments de tous.

Après la procession, les zouaves sont allés saluer M. Jules-Edouard Prévost, député du comté de Terrebonne.

Nous avons depuis quelques jours un service régulier d'autobus entre Saint-Jérôme et Montréal.

Ce moyen de locomotion semble rencontrer la faveur du public, car à chacun de ses voyages, l'autobus a un chargement complet.

Cette semaine la cour supérieure a siégé en notre ville, sous la présidence de l'honorable juge Cousineau.

M. Calixte Ethier député, M. Jos Fortier, protonotaire, de Sainte-Scholastique; M. Albert Théberge, avocat, de Montréal, étaient à Saint-Jérôme ces jours derniers.

Nous avons une très forte équipe de base-ball; on n'en saurait douter après les victoires que le Jérémien a remportées depuis le commencement de la saison.

Dimanche dernier, il a fait baisser pavillon au Canadien, de Montréal, ce qui a grandement plu aux amateurs.

Dimanche prochain nous verrons aux prises le Jérémien et l'Orient, de Montréal.

Depuis quelques jours déjà on a placé les bancs dans le parc Labelle, qui est maintenant aussi beau qu'autrefois.

M. le Maire Legault, a convoqué en assemblée, le mercredi 30 mai, les contribuables pour les mettre au courant de nos affaires municipales.

L'évaluation générale de la ville est de \$3,082,000; les biens imposables sont estimés à \$2,545,000. Notre pouvoir d'emprunt est de \$180,000.

M. le maire dit que la construction de canaux d'égout a été demandée par des contribuables de la rue Sainte-Thérèse au nord du pont Vanier, et par les propriétaires des rues Saint-Georges et Saint-Sauveur. La ville a en réserve les sommes nécessaires pour ces travaux.

Le conseil municipal étudie la question de l'achat de force motrice électrique. Deux compagnies ont fait des offres à la ville à ce sujet: une compagnie nouvellement formée et qui doit exploiter un pouvoir d'eau au nord de Saint-Jérôme; l'autre est la Western Quebec Power. M. le maire promet de traiter avec la compagnie qui offrira les meilleures garanties.

M. le maire a aussi abordé la question de notre protection contre l'incendie. La ville a reçu une offre d'achat de tout le matériel à incendie qu'elle possède; si le conseil, après mûre réflexion, accepte cette offre, on devra acheter de nouveaux appareils modernes plus en rapport avec les besoins d'une ville comme la nôtre.

Clair comme le Cristal

la pureté absolue du Thé Vert

"SALADA"

est rellétée dans chaque tasse. C'est le plus délicieux des THÉS VERTS.

ESSAYEZ-LE

Répondant à certaines questions au sujet des regards d'égout (manholes), pour lesquels on envoie des comptes en ce moment, M. le maire dit que ces regards ont été faits lors de la construction des chemins et chaque propriétaire intéressé doit payer sa quote-part proportionnée à la longueur de son terrain sur la rue, tout comme pour le canal d'égout auquel il est intéressé.

Lundi dernier 4 juin, M. J.-Armand Labonté, de Trois-Rivières épousait Mlle Cécile De Serre, d'Hochelega, Montréal. Après la cérémonie les nouveaux époux partirent pour voyage.

Mercredi soir ils étaient les hôtes de leur beau-frère M. Jos M. Lepage. A cette occasion une jolie réunion de parents et d'amis eu lieu, il y eut chant musique etc tous se séparèrent à une heure avancée emportant un bon souvenir de cette soirée.

Avez-vous essayé les nouveaux Parfums qui vient de recevoir la librairie J.-M. Lepage? "Gay Paris" parfum très persistant, Fougère de France "Lilas de France de Pinaud" "Espérance". Echantillons 25c 35c et 50c. Demandez en un échantillon.

On trouvera à la Librairie J.-M. Lepage un choix considérable de livres de récompense pour la distribution des prix. Livres d'histoire, livres de prières, chaplets en or, plume fontaine etc. Faites votre choix de bonne heure.

Beau choix dans les robes, Soie, Crêpe Canton, Crêpe All Time, Crêpe de Chine, Voiles, Mousselines, Fil, Guingham, toutes les nuances et tous les prix.

Venez visiter tous nos départements avant d'acheter, afin de vous rendre compte de nos prix.

E. L. Auger Saint-Jérôme.

A VENDRE. — Un vulcaniseur, ou machine à réparer les pneus d'automobiles, avec tous ses accessoires. Conditions avantageuses. S'adresser à Wilfrid Lepage, 355 rue St-Georges, Saint-Jérôme, P. Q.

La chaussure Astoria est une des meilleures chaussures faites au pays et elle est en vente chez E. L. Auger.

Vous trouverez un grand choix pour vos habits tout fait chez E. L. Auger. Tous les styles et toutes les couleurs. Haute nouveauté. Beau choix de Saïles pour hommes.

DES FLEURS NATURELLES

Avez-vous besoin de fleurs naturelles pour quelque occasion que ce soit: fêtes, naissances, mariages, décès, etc.?

Adressez-vous à la PHARMACIE FOURNIER qui représente ici la fameuse maison McKenna, de Montréal. Choix sur catalogue.

MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE

On trouvera aussi à la pharmacie Fournier des kodaks et tous les accessoires voulus, pour l'usage de la photographie.

Cours sommaire d'électricité

En rapport avec la théorie élémentaire du radio

(Suite)

Le cheval vapeur — Le chauffage électrique — Le watt, la calorie — Un peu de mécanique et de thermodynamique à la portée de tous — Le moulin à feu de nos pères.

On ne saurait trop rappeler combien l'on se trouve empêché, quand on aborde ces questions de mesure, par l'absence de système métrique dans notre pays. D'où immédiatement une digression bien légitime. Veut-on savoir à quel point est ancrée la routine populaire dans ces matières de poids et mesures, peut-être au même titre que les us et coutumes?

Les fondateurs de la république américaine se déclarèrent partisans enthousiastes de la réforme métrique alors récemment créée par la révolution française. Quincy Adams, alors secrétaire d'Etat, n'y consacra pas moins de trois années et fit un long séjour en France pour l'étudier, comme il l'étudia au peu partout les autres systèmes en usage. Malgré ses conclusions décisives en faveur du système français, la tentative de l'implanter chez nos patriotes échoua devant l'esprit routinier de la masse. Cela suffit en même temps à nous donner une idée de la difficulté qui se présentera le jour où un mouvement d'ensemble se dessinera pour faire triompher la large universelle, en médium indispensable de la paix internationale.

Tâchons donc tout de même de nous tirer d'affaire avec ces vagues aperçus que: le mètre équivaut à environ trente-neuf pouces et deux tiers de notre système, le centimètre à trois lignes et un septième, le kilogramme à deux livres et un peu plus d'un cinquième.

Le WATT est une mesure de travail mécanique. Dans cette science, il n'y a pas de travail sans mouvement. On ne tient aucun compte de l'effort nécessaire pour tenir un fardeau suspendu immobile, quoique cet effort soit très appréciable au point de vue physiologique. Le seul travail qu'il soit besoin de comprendre se définit assez bien par un poids qu'on élève et le trajet qu'on lui fait parcourir.

KILOGRAMME-METRE — C'est le nom bien évident qu'on donne au travail qui élève un kilogramme à la hauteur d'un mètre. Mais tout le monde sait que le kilogramme est composé de mille grammes. On devine immédiatement qu'il doit exister des divisions du travail en conséquence. En effet, en remontant jusqu'au gramme et au centimètre, on arrive à l'ERG, division si petite qu'il en faut 10,000 pour former un JOULE, dont un kilogrammètre fournirait 9.81. Donc le joule représente environ le travail d'un poids de 102 grammes élevé à un mètre. Mais autre chose est d'élever un poids, autre chose est de le lancer à distance. Donc le temps requis pour le travail est un facteur de mesure dont il faut tenir compte. Ainsi le joule est le travail que nous venons de voir exécuter aussi bien en un jour qu'en un instant; mais ce même travail exécuté exactement en une seconde, prend le nom spécial de WATT. Apprenons en passant que nous avons là la clef de cette abréviation qu'on rencontre souvent: "dans le système C.G.S." et dont tout le mystère se résout à: "système centimètre, gramme, seconde."

KILOWATT (1000 watts) — C'est la puissance d'un moteur capable d'élever 102 kilogrammes par seconde à la hauteur d'un mètre. Le cheval-vapeur français opère le même travail pour 75 kilowatts; le nôtre de même pour 75.9 kilowatts. Ce dernier, exprimé en mesure anglaise, se définit par un poids de 550 livres élevé à un pied en une seconde. Donc le cheval vapeur, HP., égale environ les deux-tiers du kilowatt. Voilà tout ce que nous avons besoin de savoir en mécanique.

Il est à l'éternel honneur de la France d'avoir produit un savant dont les recherches, au siècle dernier, se tournèrent vers la transformation du travail en chaleur et réciproquement, le grand Carnot, qui a créé la thermodynamique, pour ainsi dire, de toutes pièces.

CALORIE — Dans la chaleur, on n'est généralement porté qu'à envisager la question de température. Il est un autre aspect capital, c'est la quantité de chaleur. Quelque uniforme que soit la température d'un foyer, si on y place deux corps également froids pendant le même temps, on ne les retirera pas également chauds, si leur constitution est substantiellement différente, bien que leur poids (ou leur masse) soit le même. Ainsi un kilogramme d'eau est beaucoup plus difficile à échauffer qu'un kilogramme de fer. Or c'est l'eau distillée qui nous fournit l'unité de quantité de chaleur. La calorie est la quantité de chaleur voulue pour élever d'un degré la température d'un centimètre cube d'eau, et qui dit centimètre dit gramme, dans les conditions requises de densité, etc.

Donc, quand je dis qu'une lampe électrique produit 12 calories, je lui attribue le pouvoir de porter à 12 degrés un gramme d'eau pris à zéro, ou bien 12 grammes à un degré. Donc encore 100 calories feront passer un gramme d'eau de zéro (glace fondante) à l'ébullition, 100 degrés centigrades, pression atmosphérique 76. Or, des expériences précises, extrêmement variées et en tous points concordantes, ont permis de déterminer exactement la transformation du travail en chaleur et cette transformation donne 1000 calories pour le travail d'un watt fournissant un peu moins de 102 grammes mètres par seconde, les 426 kilowatts fournissent 4180 watts pour 1000 calories, soit en chiffres ronds un quart de calorie par watt.

Quand donc on est en présence d'une lampe électrique de 100 watts sur 200 ohms de résistance, ce qui lui donne une puissance de 50 watts, nous savons qu'elle produit une chaleur de 12 calories et demie. Et nous savons de plus que cette chaleur, transformée en travail, aurait la puissance d'un moteur élevant, par seconde, environ 5 kilogrammes, ou 12 livres, à un mètre de hauteur.

Moulin à feu — Nos pères révélaient un instinct admirable en donnant ce nom aux premières machines à vapeur, ou machines thermiques. Mais ils ignoraient alors ce que l'expérience méridienne a montré depuis, savoir que le travail accompli par ces machines représente exactement l'abaissement correspondant de la température de la vapeur dans le travail opéré par son expansion sur le piston. Ce rendement est le plus détestable que l'on connaisse; il représente à peu près 5 p. c. de la chaleur fournie à la chaudière. Bien autre est le rendement des moteurs à essence, lequel s'élève à 95 p. c. de la chaleur fournie par l'explosion.

PIERRE FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS. Cour de Magistrat. Canada. Province de Québec. District de Terrebonne. No. 106.

VICTOR BERGERON, demandeur; vs DAME MATHILDE DUPUIS défenderesse. Comme appartenant à ladite défenderesse, l'immeuble suivant, savoir: Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Adolphe-de-H. v. s. r. d., comprenant 50 pds. de largeur par cent (100) pieds de profondeur mesure anglaise, et plus ou moins, tel que actuellement enclos et borné comme suit: en front au nord par le chemin public, en arrière par Zénon Pigeon, à l'ouest par le surplus du dit lot de terre appartenant au vendeur, à l'est joignant le lot de terre appartenant à A.-D. Fournel; connu et désigné comme faisant partie du lot de terre portant le numéro un-A du sixième rang de Howard, comté d'Argenteuil—avec bâtisses telles que dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église catholique de la paroisse de Saint-Adolphe de Howard, le VINGT ET UNIÈME jour de JUIN mil neuf cent vingt trois, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif. J.-W. CYR. Bureau du shérif. Sainte-Scholastique, 14 mai 1923.

PIERRE FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS. Cour de Magistrat. Canada. Province de Québec. District de Terrebonne. No. 106.

VICTOR BERGERON, demandeur; vs DAME MATHILDE DUPUIS défenderesse. Comme appartenant à ladite défenderesse, l'immeuble suivant, savoir: Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Adolphe-de-H. v. s. r. d., comprenant 50 pds. de largeur par cent (100) pieds de profondeur mesure anglaise, et plus ou moins, tel que actuellement enclos et borné comme suit: en front au nord par le chemin public, en arrière par Zénon Pigeon, à l'ouest par le surplus du dit lot de terre appartenant au vendeur, à l'est joignant le lot de terre appartenant à A.-D. Fournel; connu et désigné comme faisant partie du lot de terre portant le numéro un-A du sixième rang de Howard, comté d'Argenteuil—avec bâtisses telles que dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église catholique de la paroisse de Saint-Adolphe de Howard, le VINGT ET UNIÈME jour de JUIN mil neuf cent vingt trois, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif. J.-W. CYR. Bureau du shérif. Sainte-Scholastique, 14 mai 1923.

PIERRE FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS. Cour de Magistrat. Canada. Province de Québec. District de Terrebonne. No. 106.

VICTOR BERGERON, demandeur; vs DAME MATHILDE DUPUIS défenderesse. Comme appartenant à ladite défenderesse, l'immeuble suivant, savoir: Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Adolphe-de-H. v. s. r. d., comprenant 50 pds. de largeur par cent (100) pieds de profondeur mesure anglaise, et plus ou moins, tel que actuellement enclos et borné comme suit: en front au nord par le chemin public, en arrière par Zénon Pigeon, à l'ouest par le surplus du dit lot de terre appartenant au vendeur, à l'est joignant le lot de terre appartenant à A.-D. Fournel; connu et désigné comme faisant partie du lot de terre portant le numéro un-A du sixième rang de Howard, comté d'Argenteuil—avec bâtisses telles que dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église catholique de la paroisse de Saint-Adolphe de Howard, le VINGT ET UNIÈME jour de JUIN mil neuf cent vingt trois, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif. J.-W. CYR. Bureau du shérif. Sainte-Scholastique, 14 mai 1923.

PIERRE FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS. Cour de Magistrat. Canada. Province de Québec. District de Terrebonne. No. 106.

VICTOR BERGERON, demandeur; vs DAME MATHILDE DUPUIS défenderesse. Comme appartenant à ladite défenderesse, l'immeuble suivant, savoir: Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Adolphe-de-H. v. s. r. d., comprenant 50 pds. de largeur par cent (100) pieds de profondeur mesure anglaise, et plus ou moins, tel que actuellement enclos et borné comme suit: en front au nord par le chemin public, en arrière par Zénon Pigeon, à l'ouest par le surplus du dit lot de terre appartenant au vendeur, à l'est joignant le lot de terre appartenant à A.-D. Fournel; connu et désigné comme faisant partie du lot de terre portant le numéro un-A du sixième rang de Howard, comté d'Argenteuil—avec bâtisses telles que dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église catholique de la paroisse de Saint-Adolphe de Howard, le VINGT ET UNIÈME jour de JUIN mil neuf cent vingt trois, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif. J.-W. CYR. Bureau du shérif. Sainte-Scholastique, 12 mai 1923.



TOUR D'EUROPE — ET — XXe Pèlerinage National Canadien. Au MONT SAINT-MICHEL, LOURDES, ROME. Et tour d'Europe en Angleterre, France, Italie, Suisse. Itinéraire: Montréal, Liverpool, Londres, Rouen, Mont Saint-Michel, Saint Malo, Nantes, Tours, Bordeaux, Lourdes, Toulouse, Carassonne, Marseille, Nice, Menton, Monte-Carlo, Vintimille, Gênes, Pise, Rome, Naples, Pompéi, le Vésuve, Capri, Florence, Venise, Milan, S'resa, Montreux, Lucerne, Strasbourg, Nancy, Reims, Paris, Montréal. Depart de Montreal et Quebec, le 7 juillet, par le superbe nouveau paquebot "Regina" 16,500 tonnes, Cie White Star). Retour par le "Doric", identique au Regina, le 8 septembre. PRIX, \$885.00. Comprenant toutes les dépenses. Programmes-Itinéraires adresses sur demande. LES AGENCES DE VOYAGES JULES HONE. 83, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

Son Merite est Reconnu par Tout le Monde. Le GIN que vous redemanderez. \$ 2.00 la bouteille. HILLS & UNDERWOOD London Dry Gin. Image of a man and a woman with a globe.

Mme AIMÉ MORIN, de Lowell, Mass., dit: "Je n'ai aucune hésitation à recommander les PILULES ROUGES". "Les Pilules Rouges sont le meilleur Remède qu'une femme puisse employer" dit Mme T. Desmarais, de Montréal. Les mères de famille font prendre les Pilules Rouges à leurs fillettes pour leur assurer une bonne formation. Les femmes qui souffrent de maladies internes, d'anémie, trouvent leur guérison dans l'emploi des Pilules Rouges. Au retour de l'âge, elles doivent recourir aux Pilules Rouges pour aider le sang à se bien placer et pour éviter les maladies les plus dangereuses. CONSULTATIONS GRATUITES.—Les médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine donnent des consultations gratuites à toutes les femmes qui viennent les voir ou qui leur écrivent. Les Pilules Rouges se vendent 50 centins la boîte. Tous les pharmaciens et les marchands de remèdes les ont. Cependant, si quelqu'un ne pouvait les trouver dans sa localité, nous les lui enverrons sur réception du prix. COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINNE, limitée, 274, rue Saint-Denis, Montréal.

Ford. LORSQUE le Comité d'Enquête sur l'Agriculture se renseigne sur les prix des divers articles se rapportant à la production fermière, il étudie, à l'exclusion de toute autre marque d'automobile, les prix des autos Ford. Preuve que les véhicules Ford sont essentiels aux agriculteurs. Arm. Parent, St-Jérôme. FORD MOTOR COMPANY OF CANADA, LIMITED, FORD, ONTARIO.

ASPIRIN

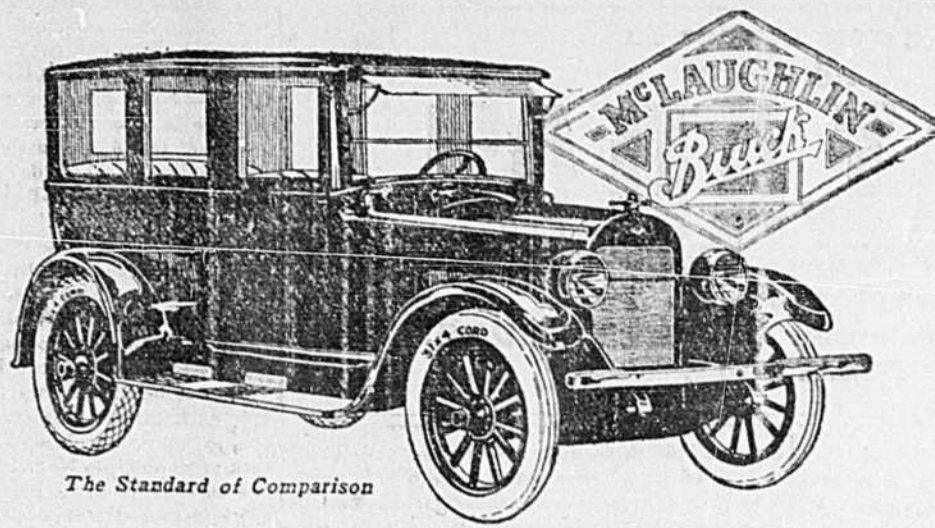
UNLESS you see the name "Bayer" on tablets, you are not getting Aspirin at all



Except only an "unbroken package" of "Bayer Tablets of Aspirin," which contains directions and dose worked out by physicians during 22 years and proved safe by millions for

- | | | |
|-----------|-----------|------------|
| Colds | Headache | Rheumatism |
| Toothache | Neuralgia | Neuritis |
| Earache | Lumbago | Pain, Pain |

Only "Bayer" boxes of 12 tablets—Also bottles of 24 and 100—Druggists. Aspirin is the trade mark (registered in Canada) of Bayer Manufacture of Monach, manufacturer of Salicylic acid. While it is well known that Aspirin means Bayer manufacture, to assist the public against imitations, the Tablets of Bayer Company will be stamped with their general trade mark, the "Bayer Cross."



The Standard of Comparison

Confort à l'année pour cinq personnes

Le "Master Four" Sedan, Modèle 23-37



Commode levier de changement de vitesse

Dans tous les modèles McLaughlin-Buick, le changement de vitesse a été allongé. L'amenant au niveau où la main du conducteur repose naturellement lorsqu'elle abandonnera la roue de direction. Les changements de vitesse peuvent se faire rapidement sans se pencher en avant ou tâtonner pour le levier.

Le Sedan "Master Four" McLaughlin-Buick a tous les commodités, confort et nouveautés des chars fermés les plus dispendieux.

La carrosserie fabriquée par "Fisher" est garnie de belle peluche. Des portes très larges avec fenêtres ajustables dans n'importe quelle position permettent un accès facile aux deux compartiments. On y trouve des rideaux de soie, un plissonné, et de beaux tapis tels que fournis seulement dans les chars les plus dispendieux.

Une chauffette dans le compartiment arrière assure le confort pour l'hiver, et un ventilateur dans le capuchon, un pare-brise et des fenêtres ajustables pour l'été.

Les nouveautés remarquables du châssis et du fameux moteur "Soupape En-Tête", assurent d'avantage la position du McLaughlin-Buick comme "l'Auto Modèle du Canada".

Les chars McLaughlin-Buick sont classés "A" dans le taux des assurances.

15 différents modèles de McLaughlin-Buick.

Josephat Desjardins, dépositaire

Sainte-Thérèse de Blainville

McLAUGHLIN-BUICK

Affaires de banque par la poste

L'actif total est supérieur à \$65,000,000

LES cultivateurs, comme tout le monde, s'ils le désirent, peuvent faire leurs affaires avec notre Banque par la poste. Sur simple demande adressée à l'une quelconque de nos succursales, un livret intitulé "Affaires de Banque par la poste" sera expédié sans frais.

Siège Social: Montréal



Banque de Montréal

Fondée il y a plus de 100 ans.

LES PRODUITS CRESOBENE

Balsamiques — Antiseptiques — Germicides

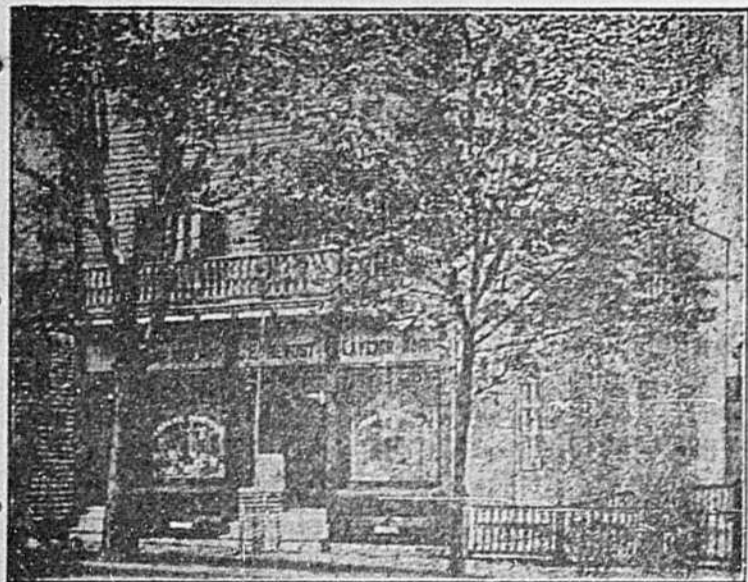
Contre les toux chroniques et aiguës, les bronchites, laryngites, rhumes, grippe et maux de gorge.

SIROP, 25 sous — CAPSULES, 50 sous.

Envoyés par la poste.

MAISON DES CAPSULES CRESOBENE, 274, rue St-Denis, Montréal

Voulez-vous acheter, à des prix modérés des marchandises de qualité supérieure?



Allez à la librairie LEPAGE

(Successeur de la librairie Prévost)

Rue Sainte-Julie

Saint-Jérôme

S.-G. Laviolette, Ltée

Quincaillerie, Peinture, Vernis, Faïence, Poterie, etc.

POELES EN ACIER UNIVERSELLES FAVORITES

POELES ROYAL FAVORITE

Nous donnons avec chaque poêle vendu un certificat garantissant l'usage et entière satisfaction.

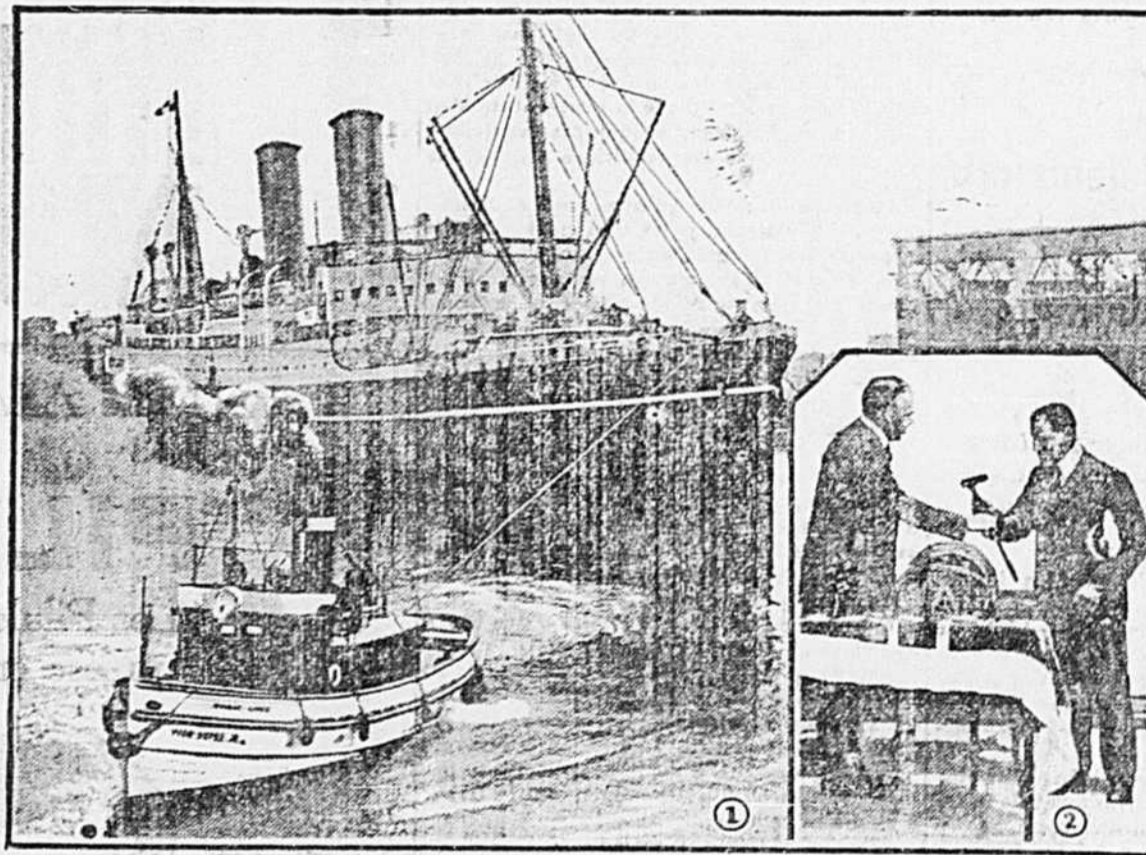
COURROIES de toutes sortes, ROUES RONDES, HORNLEGS, CHAÎNES DYNAMITE, POUDRE A FUMÉE.

Choix considérable de MOTEURS à des prix défiant toute concurrence. LAMPES ELECTRIQUES de large qualité, à 25 cts.

S.-G. LAVIOLETTE, Ltée.

Angle des rues St-Georges et Ste-Anne SAINT-JEROME

Présentation de la canne traditionnelle au Commandant du "Bolingbroke"



1. Le "Montrose", l'un des paquebots du Pacifique Canadien, accostant à son quai de Montréal. 2. Le capitaine Aikman du "Bolingbroke" recevant des mains du président de la Commission du Port, la canne qui est remise chaque année au commandant du premier navire à faire son entrée dans le port de Montréal.

C'EST le 8 mai dernier qu'a eu lieu la remise au capitaine Aikman, du "Bolingbroke", de la canne à pommeau d'or offerte par la Commission du port de Montréal au commandant du premier navire à faire son entrée dans le port de la métropole. Assistaient à la cérémonie M. le Dr MacDougald, président de la Commission du port, les deux commissaires, MM. Emilien Daoust et Dr Milton-L. Hersey, le capitaine Walsh de la compagnie du Pacifique Canadien, le capitaine Sibbons, le capitaine Brown, M. M.-P. Fennell, gérant du port, M. Thomas-T. Thibey, ingénieur en chef de la Commission, plusieurs officiers de marine, etc., etc.

Invité le premier à adresser la parole, le capitaine Walsh félicita le commandant du "Bolingbroke". "Vous êtes," dit-il, "l'un des plus remarquables commandants au service de notre compagnie, et toujours préoccupé de servir le public voyageur. Aussi méritez-vous la récompense qui vous échoit."

Le Dr MacDougald offre ensuite la canne à pommeau d'or au capitaine Aikman, puis souligne l'habileté de celui-ci pour avoir conduit son navire à travers le golfe en cette saison où les glaces et les houlards sont si dangereux. "Vous avez surmonté d'énormes difficultés, dit-il, et grâce à votre habileté, acquis un surcroît de confiance aux yeux de la compagnie du Pacifique Canadien et de la commission du port. Vous avez mérité le laurier que nous vous décernons de tout coeur."

En réponse le Dr MacDougald, le capitaine Aikman

déclare que l'attention dont il aura été l'objet constituera pour lui un souvenir toujours très cher. C'était son premier voyage à Montréal depuis dix ans. Le succès qui a couronné ce voyage il le doit, ajoute-t-il, en grande partie à la coopération de ses officiers et à tous les membres de son équipage qui, pendant toute la traversée, ont fait preuve d'un beau et constant dévouement.

La cérémonie se termina par une petite réception intime dans la salle à manger du navire.

Le capitaine Aikman n'est âgé que de 43 ans. Il a l'expérience de la mer. Né en 1880 il entra au service du Pacifique Canadien en 1908 comme quatrième officier sur le "Montcalm", et plus tard sur le Mount-Royal.

De 1913 à 1914, il était second officier sur l'"Empress of Britain". Au début de la guerre, il entra au service de l'Amirauté.

Ayant obtenu son congé en 1919, à la fin de la guerre, le capitaine Aikman fut nommé premier officier sur l'"Empress of France". Depuis, ce dernier a remplacé le capitaine J. Turnbull, commandant du nouveau navire "Mont-Laurier" qui doit arriver à Québec le 12 mai prochain.

Le "Bolingbroke" a quitté Londres pour Montréal le 9 avril dernier, faisant arrêt à Anvers le 14 avril, et fit une traversée assez rapide. Le capitaine Aikman a payé un tribut d'hommage au capitaine Mellin du "Calypsalon" son concurrent dans cette course dont il fut le vainqueur, pour l'habileté avec laquelle il a conduit son navire à travers deux cents milles de champs de glace.

— Nous avons à la pharmacie tout ce qui est nécessaire pour désinfecter vos bagages, cages, évier, etc., tel que Liquido, Kriko, formaline, créoline, etc.

Protégez votre lingerie, vos fourrures, vos tapis en employant la naptaline, les boules à nites, la poudre Keating, etc. Pharmacie Langlois, coin du marché, Tel. 145.

— Procurez-vous les parfums les plus discrets tels que:

Rève de beauté, 40c. l'échantillon, Grise-moi 35c. l'échantillon, Facinotte, 25c. l'échantillon. Notre assortiment de poudre de toilette est des plus variés. Nous en avons de 35c. à \$2.00 la boîte. Pharmacie Langlois, coin du marché, Téléphone 145.

— Désirez-vous acheter des bijoux de bon goût et de belle qualité? La Librairie Lepage vous offre un choix incomparable de bagues pour dames et messieurs, épingles de cravate, boutons de manchettes, épingles pour dames, chapeaux or et argent, médaillons, montres-bracelets, montres pour hommes, chaînes de montre, canif et crayons en or, plumes fontaine, etc.

Venez visiter la Librairie Lepage (ancienne librairie Prévost) et vous serez surpris du choix, de la qualité, et surtout des prix excessivement bas.

C.A. Lorrain & Fils

Agents généraux d'assurances et Automobiles Dodge.

Téléphone 58

157 rue Saint-Georges, Saint-Jérôme

Le Sirop du Dr Fred Demers pour les enfants

est un trésor pour le conseil, la dentition, contre les coliques, la diarrhée, et pour tous les besoins des bébés et des enfants. Demandez-le toujours. En vente partout et au dépôt, 309 rue Saint-Denis, Montréal.

Elle Meunier

MANUFACTURIER

Portes, Chassis, Jakousies, Moulures

Bois de charpente, Bois préparé, Tournage, Découpage, etc.

Ancienne manuf. Lamoges, près de Moulin à farine Jules Desouls SAINT-JEROME.

TEL. BELL No. 234

DR A.-E. LECAVALIER

MALADIES GÉNÉRALES

Spécialité:

Maladies de femmes et accouchements

134 Rue St-Georges SAINT-JEROME

Cachets du Dr Fred Demers

contre tous maux de tête

Ce sont les seuls vraiment bons et efficaces. N'en acceptez aucun à moins que le nom "Dr Fred Demers" ne soit gravé sur chaque cachet.

Dépôt: 309, rue Saint-Denis, Montréal.

L'argent que vous donnerez pour payer une annonce dans "l'Avenir du Nord" est un capital qui vous rapportera de gros intérêts.

RAOUL PREVOST

INGENIEUR CIVIL

S'occupe de tous les travaux de génie civil et d'arpentage.

S'adresser au bureau de l'AVENIR DU NORD ON 374, rue Christophe Colomb Montréal

Charles Larin

Entrepreneur général

Téléphone Calumet 4597

2332, rue Saint-Denis MONTREAL



LAURENT DUBOIS

Agent général d'assurances

61 rue Labelle,

Porte voisine de M. Ovide Lussan

Tel. Bell No 214 SAINT-JEROME

Pour Soulager Rapidement le Mal de Tête

Une mauvaise digestion cause souvent des maux de tête. Les gaz et les résidus qui en résultent sont absorbés par le sang qui de son côté fatigue les nerfs et occasionne des symptômes douloureux que l'on appelle le Mal de Tête, la Névralgie, le Rhumatisme, etc. De 15 à 30 gouttes de Sirop de la Mère Sigei faciliteront la digestion et vous soulageront.

L'AVENIR DU NORD est publié à Saint-Jérôme, par J.-E. Prévost, éditeur-propriétaire